CFE CGC SANTÉ - SOCIAL

Fédération Française de la Santé, de la Médecine et de l'Action Sociale

Que retenir des négociations paritaires de branche d'octobre 2026 à la FEHAP

1 - Complémentaire santé

Nous avons eu deux comités de suivi du régime frais de santé :

- Le premier pour auditionner l'ensemble des assureurs. Ceux-ci ont fait une proposition pour le nouvel appel d'offre. A noter, un nouvel arrivant AG2R la mondiale qui s'est positionné avec les assureurs historiques.

- La deuxième réunion était consacrée au compte de résultat du premier semestre 2026, qui montre une dérive du régime estimé aux alentours de 23%, tout cela dans une projection du PLFSS 2027 peu favorable. Sur la base des résultats du 1er semestre, ARRA conseil a développé une projection des comptes à la fin de l'exercice 2026, estimant le déficit du régime pour l'année complète à 2.1 millions d'euros (1.6M si on utilise la réserve du régime évaluée à 500 000 euros) Le déficit est principalement lié aux transferts de charges et aux déremboursements de la Sécurité sociale, ainsi qu'à la taxe gouvernementale sur les mutuelles de 2.5% imposée en 2026 et dont le coût s'élève à 640 000 € (qui sera par ailleurs reconduite en 2027 !) . Cette situation a pour conséquence de tendre les négociations avec les assureurs ayant répondu à l'appel d'offre et qui demandent comme préalable à l'ouverture des discussions, une augmentation des tarifs de 23%...

2 – Prévoyance

La FEHAP souhaite engager la négociation d'un régime mutualisé de prévoyance dans la branche d'ici janvier 2028, du fait de l'échec actuel des négociations dans le périmètre de la CCUE. Ce régime inclurait un haut degré de solidarité, une franchise de 90 jours, une possibilité de rachat en local (30 ou 60 jours) et des modalités spécifiques pour les aidants… Le sujet, n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, est reporté à la CPPNI de décembre

3 - Toilettage de la CCN 51 : menace sur la prime décentralisée !

Nous vous avions fait part lors du dernier flash-info de juin , de notre enthousiasme à négocier de nouveau dans le périmètre de la CCN51, du fait de l'arrêt « à durée indéterminée » des négociations de la CCUE au sein de la CMP AXESS… Nous avions oublié que « négocier à la baisse » était le crédo des employeurs !
En effet FEHAP nous a soumis à signature l'avenant n° 2026-04 sur la prime décentralisée, présenté comme un simple toilettage de la CCN 51 mais qui est en fait une réduction drastique de la liste des absences prises en compte dans le calcul de la prime décentralisée **. Avec ce « toilettage » le nombre de motifs d'absence n'entrainant pas d'abattement de la prime passerait de 13 à 4 !** .
Seraient ciblés : les congés de maternité, d'adoption et de paternité, les absences liées aux accidents du travail, aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles, les absences pour enfant malade , les évènements familiaux et pour participation à un jury d'assises, les RTT et le repos de fin de carrière… La CFE-CGC, comme l'ensemble des OSR présentes, s'oppose fortement à ce qui s'apparente **à une régression inacceptable des acquis conventionnels !**

4 - Politique salariale : négociations toujours au point mort !

Autre crédo des Employeurs « pas de négociation salariale sans engagement préalable d'un financement public »
La FEHAP admet le décrochage avec la fonction publique hospitalière et avoue son impuissance, comme à chaque CPPNI, à se faire entendre par les différents ministères concernés malgré un (soi-disant) lobbying important. Elle rappelle que « le Ségur pour tous » est encore très irrégulièrement financé dans les départements et reconnait la situation d'asphyxie financière de certains établissements…

5 - Transparence salariale

La directive européenne devait être transposée en juin 2026, mais n'est toujours actuellement, qu'à l'état de projet de texte. La FEHAP souhaite mettre en place paritairement, un guide méthodologique à destination des établissements, leur fournissant les outils nécessaires à la classification des emplois de valeur égale.
Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la CPPNI de décembre.

6 - Intégration de nouveaux métiers dans la classification CCN51

Ces métiers ont émergé après la révision des classifications effectuée en 2017. Sont proposés par les OSR :
Intervenant(e) éducatif petite enfance
Infirmier(e) en Pratique Avancée
Coordinateur(-trice) de projet
Coordinateur(-trice) de secteur
Référent(e) de parcours santé
Responsable de la coordination territorial(e)
Musicothérapeute ; Art-thérapeute
APA
Assistant(e) dentaire

Ce sujet sera développé à la CPPNI de décembre

Les négociateurs CCN51 :

S. HECKEL-DAUSSY / H. VIENNET / I. CARESMEL / E. ORRIERE

CFE-CGC Santé-Social
21 square Saint-Charles 75012 Paris
Tél : 01 48 78 49 49
Mail : federation@cfecgc-santesocial.fr